Sénat

1ère. ANNÉE, No. 46. MANITOBA. MERCREDI 1er MAI, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI 1er MAI, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications et relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.



Terres de la Puissance DANS MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce règlement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,
G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posséder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'améliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis et de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T. BRANCE.
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN.
DONALD McINNES.
GEORGE LAIDLAW.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

ASSOCIATION AGRICOLE PROVINCIALE.

Une ASSEMBLÉE de tous ceux qui désirent contribuer à la formation d'une

ASSOCIATION AGRICOLE POUR LA PROVINCE,

Est convoquée pour LUNDI, le 3 JUIN, et sera tenue dans

LA GRANDE SALLE DE L'OPERA,

à WINNIPEG, à deux heures de l'après midi.

Toute personne qui désirera prendre part aux délibérations, devra préalablement se faire admettre membre de l'Association. Souscription annuelle $2.50.

On peut s'inscrire au bureau du soussigné à Winnipeg.

JAMES STEWART,
Secrétaire *pro. tem.*

96.

Nouveau gouverneur-général.

Nous apprenons que Lord Lisgar a obtenu la permission de se retirer, et que Lord Dufferin, le nouveau gouverneur général, viendra le remplacer au mois de juin prochain. Lord Dufferin [le Très Hon. Frederick Temple Blackwood, K. C. B. K. P.] est le seul fils du feu Lord de ce nom et de Selina, fille du défunt Thomas Sheridan, Ecr.

Il est né en juin 1826, et reçut son éducation à Eton et Christ Church, Oxford. Il succéda au titre de son père le 21 juin 1841.

Il a pris une part très active dans les affaires politiques de l'Angleterre. Ses talents et son habileté l'avaient désigné au public dans ces derniers temps, comme le successeur de Lord Mayo dans la vice royauté des Indes, mais l'administration a pensé autrement et nommé Lord North brook. —*Nouveau Monde.*

Société de bienfaisance a Pembina.

Une association de bienfaisance vient de se former à Pembina, sous la direction du Révérend Père Simonet. Elle porte le nom de Société de St. Vincent de Paul.

Son but est de secourir les pauvres, les malades, les orphelins, et d'apporter du soulagement et des consolations à tous ceux qui souffrent. Nous voyons l'heureux résultat du zèle bien connu du Révérend Père Simonet, et des bonnes dispositions des catholiques de Pembina. Nul doute que cette société est appelée à faire beaucoup de bien parmi ceux au milieu desquels elle est établie. Déjà son influence bienfaisante s'est fait sentir dans les soulagements que Lawrence Slater, décédé le 18 avril dernier, a éprouvés dans sa dernière maladie.

Le défunt était un catholique nouvellement converti. Il reçut avant sa mort les secours de la religion et fut accompagné à sa dernière demeure par les membres de la Société St. Vincent de Paul, en corps.

Varietes.

—L'homme prudent a quelque chose de l'épingle: sa tête l'empêche d'aller trop loin.

—On reconnait ceux qui parlent trop au petit nombre de choses et au grand nombre de paroles qu'ils disent.

—La femme d'abord tenta l'homme de manger; mais se prit à boire de lui-même.

—Oncle Ulysse, pourquoi le soleil se couche-t-il le soir à l'ouest et se lève-t-il le matin à l'est? demandait un garçon de douze ans.

—Peuh! le premier imbécile venu pourra te le dire, mon enfant.

—Eh! c'est juste pour cela que je vous le demande, répliqua le gamin. Oh! les enfants!

—Il paraît que la petite ville de Decatur, Ill., se vante de posséder un chien qui n'aboie jamais, mais qui chante comme un coq. Ce chien a toujours été dans la basse cour au milieu des volailles, et il a pris leur langage et oublié le sien.

ASSURÉE.—Un tendre époux ayant perdu sa femme, envoya le télégramme suivant à son ami: "Cher ami, ma femme bien-aimée vient de mourir. La perte est complètement couverte par l'assurance."



LE METIS.
MERCREDI, 1er MAI, 1872.

Une appreciation judicieuse.

Il plait toujours de rencontrer un peu de justice et d'honnêteté dans un centre ordinairement ennemi. Quand on considère l'influence destructrice qu'Ontario a voulu exercer sur Manitoba, quand on examine les attaques furibondes, pernicieuse et déloyales dont notre Lieutenant Gouverneur et notre Gouvernement ont èté incessamment l'objet de la part du *Globe* et du menu fretin de la presse clear-grit, on est bien aise d'entendre du sein même d'Ontario quelques voix sympathiques s'elever en notre faveur, ou même raisonner de nos affaires d'une manière un peu judicieuse. Car le *Globe* et ceux de son école, lorsqu'ils parlent de nous, semblent abdiquer leur qualite d'êtres raisonnables et on les dirait dominés par le démon de la malice abêtissante.

Le Woodstock *Times*, d'Ontario, a publié, sur l'Hon. M. Archibald et le gouvernement de Manitoba, un article rempli d'idées saines et de vues élevées. Cet article a été reproduit par le *Spectator* d'Hamilton, qui l'a accompagné de commentaires également bien pensés.

Le *Times* commence par reprocher au *Globe* de chercher sans cesse à fanatiser ses lecteurs en leur représentant systèmatiquement les choses de Manitoba sous un jour évidemment faux et défavorable. Il montre l'œuvre gigantesque que l'Hon. M. Archibald a entreprise en acceptant la charge de Lieutenant Gouverneur dans les circonstances où se trouvait alors le pays. Les esprits étaient excités par les troubles récents ; une grande animosité régnait entre certaines sections de la population. Il fallait beaucoup d'habilité, de tact. et une stricte conformité aux plus sévères principes de la justice pour calmer les passions et éviter un conflit. Et cette œuvre, l'Hon. M Archibald l'a ménée à bonne fin.

Cependant le *Globe* crie bien haut que tout va pour le plus mal, et que tout le blâme en revient au Lieutenant Gouverneur. Mais, observe le *Times*, Manitoba jouit d'un gouvernement responsable. Que devait faire le Lieutenant Gouverneur? Devait-il écouter les projets de représailles de quelques fanatiques d'Ontario, ou bien gouverner d'àprès les vues et les désirs de la population de la Province? Aurait-il dû se faire l'instrument des vengeances d'un dixième de la population de Manitoba pour persécuter les neuf autres dixièmes. Sous un régime représentatif, quand l'immense majorité des électeurs veut la paix, la tranquilité, et l'oubli du passé, un gouvernement devrait il, ou même pourrait-il adopter une politique d'oppression, radicalement contraire aux vues du peuple. Une telle conduite serait absurde d'abord, et ensuite ce serait violer les principes mêmes de la constitution britannique.

Pour plaire au *Globe*, il aurait fallu que le Lieutenant Gouverneur Archibald, en arrivant ici, se mit à pendre les Métis, auteurs de ce mouvement dans lequel Scott a trouvé la mort. Après plusieurs remarques dans le même sens, le Woodstock *Times* ajoute :—

"Mais nous ne devons pas oublier que la mort de Scott a eu lieu dans un temps où les insurgés avaient la possession armée du pays—que son exécution a eu le caractère d'un acte politique, fait *dans un but politique*, par un gouvernement *de facto* qui gouvernait le pays depuis deux mois—par des insurgés armés, qui n'ont déposé leurs armes que sur la foi d'un traité conclu entr'eux et le gouvernement contre lequel ils s'étaient insurgés. Maintenant personne ne sait mieux que M. Brown que plus de la moitié de la population de la Rivière Rouge étaient impliquée dans l'insurrection dirigée par Riel—qu'une telle proportion de la population se trouve mêlée aux évènements de manière a porter la responsabilite du mouvement. Dans ce cas, l'accusation de meurtre ne pourrait être restreinte à des individus. Elle s'étendrait necessairement à un très grand nombre. Quelques Français seulement ne prirent point de part dans le mouvement; mais ils sont unis aux autres par les liens du sang, et s'opposent a l'idee de faire revivre les anciens troubles. Sur ce point là, les Français sont unis comme un seul homme. Une attaque contre l'un deux serait regardee comme une attaque sur toute la population; et nous demandons au peuple d'Ontario, quel serait le resultat dans de telles circonstances? Supposons que les inculpes soient arrêtes demain ; la loi de cette Province donne un jury dont moitié se compose d'hommes parlant la langue anglaise, et l'autre moitié d'hommes parlant la langue française. Un procès qui tournerait certainement à un acquittement, serait considéré, par ceux qui veulent voir la chose devant les tribunaux, comme une simple moquerie de justice Le danger ne serait pas dans le procès, mais dans les evenements qui pourraient s'en suivre. Quelques uns des enthousiastes prendraient certainement la loi en leurs mains ; une balle de carabine pourrait operer ce qu'un jury refuse ; et si le sang est une fois répandu par l'assassinat, quelle en sera la fin? Maintenant tout ceci, les Français le comprennent ; et ils se lèveraient comme un seul homme pour s'opposer à l'arrestation d'aucun de leurs compatriotes, non pas parcequ'ils ont peur d'un procès, mais parcequ'ils croient que la capture signifierait assassinat. Telles sont les difficultés qui entourent cette question ; et parce que M. Archibald a fait tous ses efforts pour remplir son devoir comme un homme d'état chrétien, en travaillant a rétablir la paix et la bonne entente entre les différentes races, comme le seul moyen par lequel nous pouvons espérer d'attirer une forte émigration dans cette grande zône fertile, et préparer ainsi d'heureux domiciles pour des millions, il lui faut être flêtri par le *Globe* comme indigne du respect du peuple d'Ontario. Mais il ne faut pas une grande pénétration pour découvrir la tactique et le but politique du *Globe*. Pour accomplir la destruction de Sir John A. McDonald et du Gouvernement Fédéral actuel, sous l'administration duquel le pays est si prospère, toute considération de justice doit être mise de côté—il faut faire appel aux plus mauvaises passions et aux plus mauvais préjugés—le caractère de nos hommes publics doit être calomnié et vilipendé—les faits et les évènements doivent être falsifiés et faussement représentés, et on ne craint pas de presser l'adoption d'une politique qui, si elle était inaugurée, mettrait en danger la paix et la prospérité de la Puissance."

Une scene.

Mardi de la semaine dernière, trois Metis, MM. Maxime Lépine, Pierre Leveille et André Nault etaient au Fort Garry, dans le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils arrivaient d'une assemblee tenue à St. Norbert, et venaient communiquer au Lieutenant-Gouverneur les resolutions qui y avaient ete adoptées.

Tout-à coup entre un soldat, du nom de Rodger, qui s'avance vers M. Nault et lui dit qu'il ne retournera pas chez lui. Nous sommes un bon nombre de soldats qui entourons le magasin, lui dit-il, et vous ne vous échapperez pas. Comme ces paroles etaient prononcées en anglais, M. Nault ne comprit pas. Mais M. Leveillé lui en expliqua le sens. Un instant après les trois metis s'apprêtèrent à sortir. Dès qu'ils furent hors du magasin, ils se trouvèrent en face d'une douzaine de soldats à vilaine figure, prêts à leur faire un mauvais parti. Le nommé Rodger s'élança sur M. Nault et le saisit en proférant des menaces; MM. Leveillé et Lépine s'avancèrent et lui firent lâcher prise.

M. Leveillé alla alors porter plainte auprès du Capitaine Scott qui fit arrêter Rodger.

Puis les trois Metis s'en retournèrent. Comme ils se dirigeaient vers la traverse de la Rivière Assiniboine, une trentaine de soldats, armés de bâtons, sortaient en courant de la porte du Fort et se mettaient à leur poursuite. Dès qu'ils furent arrivés à portée, ils commencèrent à lancer leurs bâtons, en criant et hurlant des menaces. Les trois métis voyant ces trente braves à leur poursuite continuèrent leur chemin tranquillement, sans se donner le trouble de fair. Ils tâchèrent seulement de parer les bâtons et autres projectiles qui pleuvaient sur eux, et y reussirent. Les aggresseurs jugèrent à propos de rester à distance.

Le lendemain 24 Avril, MM. Léveille et Lepine vinrent se plaindre au Colonel Smith, qui a pris la chose en mains, et Rodger a ete condamné à 28 jours de prison. Il parait qu'on tient une enquête pour trouver les autres coupables.

Il nous est agreable de constater que l'autorité militaire fait si bien son devoir. Nous n'attendions pas moins d'ailleurs. Nous nous permettrons de feliciter le Colonel Smith et les autres officiers d'avoir su rendre aussi promptement et si efficacement justice. Nous constatons avec plaisir qu'ils ont à cœur la reputation et l'honneur des forces de la Puissance. Si des mesures semblables avaient ete prises l'hiver dernier, nous n'aurions pas eu a deplorer les scènes de desordres qui ont tant disgracié le bataillon d'Ontario.

Les reclamations.

Le Juge Johnson a tenu une enquête à Winnipeg, l'automne dernier, pour examiner les reclamations de ceux qui ont souffert durant les troubles. Son rapport a ete envoyé à Ottawa, et le gouvernement vient de recommander les differentes sommes qu'il se propose d'allouer aux parties reclamantes. On croirait peut-etre que cette mesure a du causer beaucoup de satisfaction ; c'est tout le contraire qu'à eu lieu. Les reclamants sont indignes de voir les preferences injustes qu'on a eues pour certaines personnes. Par exemples, le Dr Schultz obtient $35,000 tandis que d'autres qui ont souffert plus que lui reçoivent à peine quelques centaines de piastres. Il parait que le Dr. Schultz reçoit $30,000 pour son emprisonnement, et les autres n'ont que $2 pour chaque jour d'incarceration. Pourquoi cette distinction insultante pour les autres prisonniers? Etaient ils moins loyaux ou plus mauvais citoyens que le Dr. Schultz?—Sans entrer dans le merite des pertes alleguees et de la compensation recommandee, nous croyons qu'il en est plus d'un à qui l'insurrection n'aura pas nui.

Le Dr. Lynch a Ottawa.

Une dépêche d'Ottawa annonce que le Dr. Lynch a pris son siege à la Chambre des Communes.

Immediatement, sur la remarque d'un membre, qu'il y avait un etranger dans la Chambre, l'Orateur lut le règlement se rapportant à la circonstance et Dr. Lynch reçut l'injonction de se retirer.

Quand part-il?

Le Dr. Schultz, pour expliquer sa presence à Manitoba pendant la session du Parlement Federal, a dit qu'il etait venu consulter ses electeurs. La consultation est sans doute longue et importante, puisqu'il est arrivé depuis quinze jours, et que rien n'indique encore son depart procain. D'aucuns pretendent qu'il s'est absente pour eviter d'être present à la discussion de son indemnite de $35,000. Il parait que la position aurait ete un peu scabreuse pour lui. Ce que c'est qu la prudence!

Parlement de la Puissance.

La cinquième session du Parlement Federal s'est ouverte à Ottawa le 11 Avril, avec les formalites d'usage. Les journaux nous apportent le compte rendu des deux premières seances.

Nous donnerons un resumé des debats qui auront lieu sur les questions les plus importantes, surtout celles qui concerneront Manitoba.

Nous empruntons à la *Minerve* la traduction du Discours du Trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur Général :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes,

L'heureux rétablissement que la misericorde de la providence a accorde au Prince de Galles, frappe d'une maladie mortelle, a excite un concert universel de joie et de reconnaissance, dans toute l'etendue de l'empire.

Toutes les classes de la population ont montré le profond sentiment de bien-être qu'elles ont ressenti, en se voyant delivrée des angoisses d'une longue et pénible anxieté, et se sont associées à leur Reine bien aimée, dans une fète publique d'actions de grâces, qui a ete, a cause du concours immense de la population, de l'unanimite de sentiment, la plus grande et la plus imposante cérémonie qui ait jamais eu lieu dans la capitale de l'Angleterre.

Je vous invite a suivre ce bon exemple, le quinzième jour de ce mois On a cru convenable de fixer la solennité après l'ouverture du Parlement, et je ne doute pas que les membres des deux Chambres, aussi bien que tous les fidèles sujets de Sa Majeste, dans l'etendue de la Puissance, soient desireux de s'unir à cette démonstration.

Votre réunion a été elle même renvoyée à un epoque plus avancee que de coutume, en consideration des interêts du gouvernement colonial, et aux instances du gouvernement de Sa Majeste.

La jeune province de Manitoba a ete menacee, dans le mois de septembre dernier, d'une invasion de brigands des Etats-Unis. Les autorites locales ont adopte de promptes mesures de defense, qui ont donné les meilleurs resultats. Dans le but de rassurer la population de cette Province et de prevenir le renouvellement de cet outrage, j'ai ordonné l'envoi d'un corps de deux cents soldats. Malgre la rigueur de la saison, les troupes ont surmonte les difficultes de la route avec courage et succes, ce qui donne non seulement une preuve de leur discipline, mais encore montre le bon état de la route qui traverse notre territoire.

Les comptes concernant les dépenses encourues pour cette expedition vous seront soumis et vous serez requis de passer un bill pour indemniser le gouvernement.

Il vous sera soumis, une copie du traite conclu à Washington, l'an dernier, entre Sa Majeste la Reine et les Etats-Unis d'Amerique, et dans lequel sont engages des interêts si grands de la Puissance.

Et il vous sera egalement soumis tous les documents relatifs à la correspondance que l'on pourra livrer à la publicité sans prejudicier aux interêts de l'empire ou du Canada, et l'on dirigera votre attention sur cette importante question.

Il a ete tenu à Ottawa en Septembre dernier, une conference au sujet de l'immigration, à laquelle le gouvernement de la Puissance, ainsi que toutes les autres Provinces etaient representés. Un projet impliquant l'adoption de mesures conjointement ou separement fut provisoirement adopte ; et je ne doute pas que vous ne serez disposes à pourvoir amplement à l'encouragement de l'immigration qui se relie si intimement au developpement des vastes ressources naturelles du Canada.

Depuis la dernière session, l'union de la Colombie Anglaise avec le Canada a ete heureusement accomplie et ses representants prennent part maintenant à vos deliberations.

Il sera necessaire pour coloniser et developper les fertiles territoires du Nord-Ouest et y relier la Colombie Anglaise, de pourvoir à la construction d'un chemin de fer jusqu'à Ocean Pacifique, conformement aux conditions de l'ordre en conseil de Sa Majesté unissant la Colombie Anglaise à la Puissance.

Un credit avait ete affecte à la dernière session pour l'exploration preliminaire de la route que devra suivre ce chemin de fer. Les opérations ont été poursuivies avec diligence et le rapport à ce sujet vous sera soumis.

Vous partagerez, sans doute mon opinion, lorsque je vous aurai dit que je pensais que l'amelioration depuis si longtemps projetee et l'extension de notre système de canaux devraient être vigoureusement poursuivis.

L'augmentation rapide du commerce du Canada et l'importance de soutenir la concurrence et d'attirer le commerce du grand Ouest font qu'il est devenu necessaire de faciliter et de rendre moins dispendieux les moyens de transport par eau.

J'ai à solliciter à ce sujet votre plus sérieux examen et aussi de considerer l'opportunité d'ouvrir une voie de communication directe par eau entre le Golfe St. Laurent et la Baie de Fundy.

Le recensement décennal a été pris l'an dernier et vous aurez à proportionner la representation en Parlement des quatres Provinces constituant primitivement la Puissance, conformément aux termes de l'Acte d'Union. Il sera en conséquence soumis à votre examen une mesure dans ce but.

Entr'autres mesures, il vous sera soumis des bills concernant les Juges de la Cour Supérieure, les règlements et la direction des terres publiques et les mines de la Puissance, Manitoba, Territoires du Nord Ouest, et pour amender les lois relatives à la santé publique.

MM. de la Chambre des Communes,

Les comptes de l'année dernière vous seront présentés de suite, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'à la fin du dernier mois

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le revenu de l'année dernière et de l'année courante, surpassera de beaucoup les estimés anticipés que l'on avait faites à ce sujet, et que conséquemment, l'on n'a pas raison de craindre des difficultés du commencement immédiat des améliorations publiques projetées. Les estimés, pour l'année prochaine, vous seront soumises, et j'en ai l'espoir, vous jugerez à propos de voter les subsides que vous demandera mon gouvernement en faveur de Sa Majesté, sans préjudice à ses sujets canadiens.

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes:

J'éprouve une immense satisfaction de pouvoir vous feliciter sur la prosperité generale du pays et le succes heureux des mesures prises dans le but d'unir et de consolider les vastes territoires qui forment aujourd'hui la Puissance. Je suis convaincu que vous continuerez à déployer la même energie et à travailler avec la même assiduité, comme par le passé, aux travaux qu'une plus vaste constitution exigent de vous.

Je prie instamment que vos pas soient heureusement guidés dans le sentier du devoir, afin de maintenir la paix et la justice sur nos frontières et d'assurer le bonheur et une prospérité durable à tous les habitants de la Puissance"

Lorsque les membres furent revenus à leurs sieges dans la Chambre des Communes, les Deputes suivants, elus depuis la dernière session, furent présentés: L'Hon. M. Pope, MM. Nathan, Carter, Thompson, Houghton, Kantenay, DeCosmos, Nelson.

M. McKenzie demande ce que le gouvernement a l'intention de faire relativement à l'election de Marquette. Ce comté devra-t-il rester sans représentant encore pendant cette session.

Sir George E. Cartier répond qu'à la dernière session, il a ete suggere de référer la question au comité des Privilèges et Elections, et que l'affaire en est restée là.

Séance du 12 Avril.

L'adresse en réponse au Discours du Trône fut proposée par M. Nathan, membre de Victoria, Colombie Anglaise.

Elle fut secondée par M. Ed. Carter membre de Brome, P.Q.

Ces deux messieurs firent chacun un discours qui leur mérita les compliments de M. McKenzie.

M McKenzie passe en revue le discours du Trône et trouve le moyen d'en critiquer presque tous les paragraphes. Il attaque M. Howe, blâme le Traité de Washington, dénonce l'Hon. M McDougall, commente les réclamations et griefs du Nouveau Brunswick, condamne le gouvernement de Manitoba et la conduite de l'Hon. M. Archibald. Le grand crime du Lieutenant Gouverneur de Mani

toba est d'avoir, lors de l'invasion fenienne, donne la main à un homme qui avait ete le chef de ce que le Colonel Wolseley avait appele une troupe de bandits.

Sir Francis Hincks défend vigoureusement le gouvernement, preconise le Traité de Washington, et repond habilement à presque tous les points souleves par le membre pour Lambton.

L'Hon. M Holton parle dans le même sens que M. McKenzie.

L'Hon. M. McDougall est d'avis que l'adresse devrait passer sans opposition. Il prend la defense du Traité de Washington.

M. Masson, de Terrebonne, dit qu'avant de passer l'adresse, il désire protester contre l'expression employee par M. McKenzie, appelant Riel le chef d'une troupe de bandits Cette expression est inexacte. Riel était le chef, non pas d'une troupe de bandits, mais d'une grande partie de la population à qui cette Chambre avait jugé à propos d'accorder les droits politiques dont nous jouissons nous mêmes. Il a été pendant un certain temps le chef de toute la population Française et de la majorité de la population Anglaise. Il (M. Masson) proteste contre les paroles de l'Hon. membre qualifiant d'une troupe de bandits toute la population de Manitoba. Riel est aujourd'hui un exile volontaire, mais s'il le desire il pourra se faire élire membre de cette Chambre par deux comtés de Manitoba. M. Masson parle ensuite du retrait des troupes et appuie ceux qui s'opposent à leur rappel.

La Chambre s'ajourne au 16 Avril.

Au Sénat, l'adresse en réponse au Discours du Trône fut proposée par l'Hon M. Girard, ex Trésorier de Manitoba, et secondée par M. Robertson.

Pacifique Canadien.

Des depêches d'Ottawa nous annoncent que le 26 Avril l'Hon. Sir Geo. E. Cartier a présenté un bill pourvoyant à la construction du Chemin de fer Pacifique Canadien, qui, comme on le sait, passera au centre de notre Province. Le chemin devra être construit en dix ans, et les travaux devront commencer pas plus tard qu'en juillet 1873.

Correspondance.

Winnipeg, 30 Avril, 1872.

Monsieur l'Editeur,

Je lis dans l'editorial du *Libéral* du 20 avril dernier, quelques mots me concernant, que je crois de mon devoir de relever. Ma dignite d'homme m'y oblige et mon amour du vrai ne me permet pas de laisser passer sans protester de toutes mes force, une faussete écrite dans le seul but de faire croire aux rares lecteurs de ce journal, que je suis homme à me laisser intimider en quoi que ce soit, quand j'ai la conviction profonde que ce que je fais est juste et bien.

Avant d'aller plus loin dans la refutation de l'article que je cite plus haut, je veux dire à celui qui l'a ecrit, que rien n'est vrai en ce qui me concerne ; en un mot je jette à la face de celui qui en est l'auteur, un dementi formel a ses insinuations, et me permets de lui dire bien clairement, afin que personne ne puisse se meprendre sur le sens de ce que j'ecris, qu'à la face de toute la population de notre jeune Province et à la face de tous ceux qui le lisent, il a honteusement menti.

Le *Libéral* raconte à sa manière la scène qui s'est passée vendredi soir, 19 avril dernier, en face des bâtisses du Dr. Schultz. Je veux, moi, le raconter aussi, avec cette différence que je m'en tiendrai à la stricte vérité.

Etant au théâtre, vendredi soir, je fus prévenu qu'une lueur semblable a celle que peut projeter un grand incendie se faisait voir près des bâtiments qui avoisinent la maison appartenant à M. W. Drever et actuellement occupée par M. Monroe. Sur cet avis, je quittai immediatement la salle de spectale, et me rendis, sur le lieu où se montrait le feu qui, a une certaine distance, repandait une très grande clarté. En arrivant je pus me convaincre qu'il n'y avait là qu'un feu de joie, et, que les maisons les plus près ne couraient aucun danger. J'appris alors que ce qui brûlait, était l'effigie de Son Excellence le Lt.-Gouverneur Archibald et de M. Louis Riel. Autour d'elles hurlaient quelques personnes que, par respect pour vos lecturs, je ne veux ni ne puis qualifier ici. En un mot je vis une cinquantaine de mannequins brûlant l'effigie de deux hommes. A la vue de choses semblables, un homme ne peut eprouver que du degoût d'abord, et malgre toute la moderation dont on peut être capable, on ne peut s'empêcher de sentir son sang bouillir a un semblable spectacle. Le fait est que je m'avançai vers ce qui restait de ces effigies brulantes, je les arrachai de l'endroit où elles avaient plantées, et les jettai à terre.

Ce n'est qu'au bout de quelques minutes que ceux qui se trouvaient à la tête de cette demonstration, se decidèrent a replanter deux bâtons à la place ou se trouvaient précédemment l'effigie des persones que j'ai citées plus haut. Je les rejetai a terre une seconde fois. C'est alors, M. l'Editeur, que je fus entouré par une trentaine de personnes, (j'étais alors seul) qui protestèrent contre ce que je venais de faire, et proférèrent quelques menaces qu'ils ne mirent pas a exécution (?) Ils remirent debout les morceaux de bois une troisième fois. Je ne devais ni ne pouvais plus m'y opposer..... ... (Ils ne brûlaient plus et trente personnes m'entouraient).

Pour terminer, je nie formellement avoir fait la moindre apologie ! (Il est des gens a qui l'on ne saurait en faire !)

Voilà les faits, M. l'Editeur, que ceux qui voudront avoir d'autres explications viennent me trouver personnellement, je suis prêt *à les donner, en quelque circonstance qu'on me les demande et a qui que ce soit.* Je suis toujours visible à mon bureau de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Veuillez recevoir

M. l'Editeur,

L'assurance de ma considération la plus distinguée.

LOUIS FRASSE PLAINVAL.

NOUVELLES LOCALES.

— Nous avons eu un changement de température depuis samedi dernier, la pluie a succedé au beau temps.

— La traverse de Winnipeg à St. Boniface est devenue très dangereuse ; la glace peut à peine supporter piétons.

— Samedi M J. B. Lapointe, conducteur de la malle de la Pointe de Chêne, faillit se noyer avec ses sacs en traversant la Rivière Rouge.

— M. Thomas Spence, Greffier du Conseil Legislatif, en traversant l'Assiniboine samedi vers 4 heures, disparut tout-à-coup à travers la glace et sans le secours d'un passant, nous aurions peut-être à enregistrer un accident deplorable. C'est le second bain froid que prend M Spence depuis quinze jour.

— Lundi matin M. Trudel, messager du gouvernement a aussi eu occasion de constater la temperature de l'eau de la Rivière-Rouge, et il rapporte que le thermometre est descendu jusqu'à zero.

— M. le Lieutenant Simard, commandant de la garnison du Fort de Pierre, vient d'echanger son poste avec le Capitaine Fletcher. Nous saluons son retour à Fort Garry avec plaisir.

— La malle, qui nous est arrivée dimanche matin, était endommagée par l'eau. On a actuellement beaucoup de difficulte à traverser les *coulées*, tant elles sont remplies d'eau

— On nous informe que des arrangements ont été faits, pour placer le debarcadère des bateaux au Fort Garry. C'est aussi à cet endroit que le gouvernement doit faire construire la bâtisse destinée aux Immigrants.

— La debâcle est commencée ; la glace s'est brisée hier matin devant Winnipeg, nous croyons que la rivière sera libre dans deux ou trois jours, et nous attendons le premier bâteau vers la fin de la semaine.

— Des nouvelles reçues de la Grande-Fourche, nous apprennent que le bâteau est parti de cet endroit avant hier pour Moorehead et la rivière est libre jusqu'à Breckenridge.

Nouvelles Canadiennes.

— Le parlement local de la Colombie est composé comme suit : Ministres, Hon. M. McGreith, solliciteur-general et premier : Hon. A. R. Robertson, secretaire colonial ; Hon. G A Walkem, commissaire en chef des terres et travaux ; deputes, MM. Duck, Robson, I. P. Booth, C. Booth, Jamieson, Humphreys, Bunster, Hunter, Beaven, Marr, Semlis, Hughes, Armstrong, Ash Cogan, W. Smith, Fold et l'Hon. M. Holbrook. Il n'y a pas de chambre haute et le parlement est modele sur celui d,Ontario.

— La population de l'Isle du Prince Edouard, d'après le rapport officiel, est de 94,021 âmes. En 1861, elle était de 80,857 âmes, ce qui fait depuis, une augmentation de 16.28 pour cent. En 1797 la population était de 4,500, en 1827, de 32,266 : 1833, de 32,292, et en 1855, de 71,496. L'île, qui a une etendue de 2,131 milles carres, se trouve donc à avoir environ 44 habitants par mille carré.

Il y a 40,765 catholiques, 18,603 presbytériens, 10,976 de l'Eglise d'Ecosse, 9,361 methodistes, 7,220 anglicans, 4,371 baptistes, etc

— La Legislature du Nouveau-Brunswick est toujours en proie à des discussions orageuses. L'Orateur a ete obligé de faire evacuer les galeries, la semaine dernière, et un membre, M. Gough, a accuse le chef du ministère, M. Hatheway, d'être un homme vénal et malhonnête.

— De nouvelles escouades d'explorateurs partiront d'Ottawa le mois prochain pour etudier la ligne du Pacifique.

— Le Cabinet Provincial de la Province de Québec s'est occupé d'une allocution de $40,000 pour secourir la détresse actuelle dans le district du Saguenay.

— Les contrats pour la construction du chemin de fer de la rive Nord, entre Montréal et Québec, ont ete signes et les travaux vont commencer immédiatement.

— On annonce la mort de l'Hon. De Salles Laterrière, ancien Conseiller Législatif pour le Bas Canada.

— Les derniers journaux reçus nous annonce que l'ouverture de navigation est en retard partout.

Petites notes de la Presse.

— Il y a quarante ans, dit-on, qu'il n'y a pas eu d'aussi grands froids à New York que cette hiver.

— Le professeur Morse, de New-York, l'inventeur d'un système de telegraphie, vient de mourir.

— Un tremblement de terre considerable s'est fait sentir à San Francisco. A Lone Pine, localite situee à quelque distance de San Francisco, il y eut 23 personnes de tuees, 30 de blessées et 50 maisons renversées.

— En Turquie, un boulanger qui vend du pain qui ne pèse pas le poids, a les oreilles clouees à la porte de sa boulangerie, et son crime y est inscrit en grosses lettres afin que tout le monde puisse le lire.

— On telégraphie de St. Stephens N. B., qu'il regne une profonde consternation devant les ravages de la petite verole, malgre toutes les précautions que l'on a prises pour arrêter son developpement

— Les Français de la Nlle.-Orléans ont souscrit $6,4 5 00 en un jour aux bureaux de l'*Abeille*, pour la liberation du territoire Français.

— La Rivière de Kankakee a fourni cet hiver 7,000 tonnes de glace au commerce.

— Olympia, territoire de Washington, a une population de 15,000 âmes et soutient deux journaux quotidiens et six semi quotidiens.

— Il y a aux Etats-Unis 91,000 ministres protestants et la moyenne de leur salaire est de $700 chacun

— Un telegramme de la Colombie Anglaise rapporte qu'à Cowichan on a tue en un seul jour trois panthères, dont l'une mesurait sept pieds de long et pesait 140 livres, et une autre avait 5 pieds de long et pesait 141 livres.

— La révolution recommence en Espagne, et les soulevements de la *Catalogne* donnent à craindre que les anciennes luttes ne reviennent sur le *tapis*.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

(Par voie télégraphique.)

FRANCE.

A une réception faite par Thiers au Palais Elysée, on a remarqué la présence du Duc de Nemours, du Comte de Paris, du Duc l'Alençon et du Prince de Cobourg Gotha.

On ne s'attend à aucun changement dans le gouvernement.

Rochefort le célèbre révolutionnaire est parti pour l'exil.

ANGLETERRE.

O'Connor, accusé d'avoir menacé la reine Victoria avec un pistolet, vient de subir son proces. Il a ete constaté qu'il n'avait pas sa raison. Il a été néanmoins condamné à recevoir 20 coups de fouet et un emprisonnement de 12 mois.

La réunion du Congrès de Genève cause une bien grande préoccupation.

ITALIE.

Sa Sainteté Pie IX a tenu un consistoire lundi le 29 courant pour préconiser des évêques Italiens et Polonais.

Il y a eu dans les rues de Rome un conflit entre les gendarmes du Pape et les italiens. Un soldats à été tué.

Le Mont Vésuve est en irruption et a causé la mort à au-delà de deux cents personnes.

ESPAGNE.

Les Carliste, après environ deux a s de repos, commencent à s'agiter, et menacent le pays d'une nouvelle révolution.

Les insurgés sont maintenant au nombre de cent milles. Toutes les villes sont déclarées en état de siege.

On prête au Prince Frédéric Charles des velléités au trône.



BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.



DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné que des soumissions sont demandées pour la construction de

Batisses pour les Immigrants A FORT GARRY,

On pourra voir les plans et spécifications au bureau du soussigné le 16 Avril courant ou les jours suivants.

JAMES McKAY,
Surintendant du Chemin du Lac des Bois.

Fort Garry, 1er avril, 1872.

CANADA,
PROV. DE MANITOBA. } AVIS.
Savoir :

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la COUR GENERALE TRIMESTRIELLE, dans et pour la Province, sera tenue à la Maison de Cour, dans la ville de Winnipeg, JEUDI, le 16ième jour de Mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, duquel avis tous Coroners, Magistrats, Huissiers, Constables, et tous autres y concernés; sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 22 Avril, 1872.

Compagnie d'Assurance DE MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMITH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er fevrier 1872.

j-n-e.

CANADA, } AVIS.
PROV. DE MANITOBA. }
Savoir :

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la COUR GENERALE TRIMESTRIELLE, dans et pour la Province, sera tenue à la Maison de Cour, dans la ville de Winnipeg, JEUDI, le 16ième jour de Mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi, duquel avis tous Coroners, Magistrats, Huissiers, Constables, et tous autres y concernés, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 22 Avril, 1872.

AUX

Chasseurs, Traiteurs, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis.

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.
—AUSSI—
Baume a Poumons d'Allen.
PILLULES DU DR. HERRICK.
Emplatres de Galbanum
DU
DR. HERRICK.
Poudre conditionnees
D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera déterminee, depuis le Lac Supérieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

Compagnie d'Assurance

DE

MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMITH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er Févrer, 1372 j-n-o.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS.

A VENDRE CHEZ
W. G. FONSECA,
j-n-o. Pointe Douglas

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut elu President et W. G. Fonseca écr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
3f. Secrétaire.

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

JAMBONS!
ÉPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de blé qu'elles sont convenues de remettre lors de la réception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour unéegale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpenteurs, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpenteurs.

Avril 10, 1872. j-n-o

DES

GRAINES

DE

JARDIN

Venant d'arriver par

L'EXPRESS

Pour la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Sont actuellement en vente à Fort Garry, à des prix extrêmement modérés.

Fort Garry, 10 avril, 1872. j-n-o.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus definis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Décembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour où les demandes seront prises en consideration, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premer Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement defendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

SAMUEL EOLWER

WINNIPEG,

Courtier de Douare, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Ma., 1871. aa

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au peix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.



Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux apenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o.

CANADA } DANS LA COUR
PROV. DE MANITOBA. } GENERALE.

ERASTUS S. EDGERTON, Banquier, de la cité de St. Paul, dans l'état de Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique.

Demandeur,

vs.

RYDER LARSEN, Commerçant de Winnipeg, dans le comté de Selkirk, Province de Manitoba.

ATTENDU que le Demandeur a intenté une action contre le Defendeur, dans la Cour Générale de cette Province, pour le recouvrement d'une réclamation hypothecaire ; et attendu qu'il appert par le retour de Joseph Crowson, huissier, pour le comté de Selkirk, que le dit Ryder Larsen, le Défendeur, a laissé son domicile en la Province de Manitoba et ne peut être trouvé en la dite Province ; le dit Ryder Larsen est par le present notifié de comparaitre dans la Cour Genérale de cette Province, à Winnipeg, dans l'espace d'un mois après la première insertion du present avis, pour repondre à la demande du dit Demandeur, et à défaut par le Defendeur de comparaitre dans le delai susdit, le Demandeur procèdera *ex parte*, à la preuve et jugement.

ROYAL ET DUBUC,
Avocats du Demandeur.

Winnipeg, 6 avril, 1872. 1m.

Wm. Chambers

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneu à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

——ooo——

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

——ooo——

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,
BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871